D260420_04

Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026
Date de convocation : 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt avril, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

Présents : Céline AZNAR, Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Daniel GAMEIRO, Lilian GUICHARD, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, Cyrille MOTTET, David PETITJEAN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET, Frédéric WALLE

Absents :

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Rapporteur : Jordan GIRERD

Objet : Désignation de représentant de la commune au sein de la CALEOL

Le Maire expose qu'en tant que Maire, il est membre de droit de la Commission d'Attribution Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL). Et de ce fait peut participer au vote lors des séances de la CALEOL.
Toutefois, des contraintes d'agenda peuvent l'empêcher de participer personnellement aux séances, qu'elles se déroulent en présentiel ou en mode dématérialisé.

Conformément à l 'article R.441, -9 du CCH, le Maire a la possibilité de se faire représenter, sous réserve de respecter les modalités de désignation prévues par la réglementation.

M. Le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de désigner un représentant au sein de la CALEOL, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à participer au vote lors des séances, qu'elles se déroulent en présentiel ou en mode dématérialisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentant au CALEOL :
- Mme Raphaële FRISON, 3ème adjointe

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

	Le maire	**La secrétaire de séance**
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		